

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Prévention des risques majeurs sur la commune de Sainte Marie de Ré

Le mot du
MAIRE de
SAINTE MARIE
de **RÉ**

Chères Maritaises, Chers Maritais,

Nous gardons tous en mémoire les deux violentes tempêtes (Martin en 1999 et Xynthia en 2010) qui ont ravagé de nombreuses communes et provoqué d'importants dégâts sur notre île. Comme vous le savez, dans le cadre du PAPI sont prévus en 2021, d'importants travaux de protection contre la submersion digne de Montamer.

Vivre sur une île, même paisible comme l'île de Ré, ne signifie pas qu'il faille baisser la garde, les risques sont toujours présents. C'est pourquoi, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été mis à jour pour vous informer des risques auxquels nous pourrions être confrontés et des bons réflexes à adopter. Prenez le temps de le lire et conservez-le précieusement.

Bien cordialement.
Le Maire, Gisèle VERGNON

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possible survenue d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Exemples : inondations, tempêtes, feux de forêts...

Le risque majeur a deux caractéristiques essentielles :
sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire l'État
sa fréquence, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas

se préparer à sa survenue.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, manifestation d'un phénomène naturel ou humain ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, représentant l'ensemble des personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental, menacés, susceptibles d'être affectés ou endommagés par un aléa.

LES BONS GESTES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Préparez votre pack sécurité
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermez portes et fenêtres (si volets électriques, en laisser un ouvert pour sortir en cas d'évacuation)
- Ecoutez la radio pour vous tenir informés (France Bleu sur le 106.1)
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou ordre d'évacuation
- Eviter de vous déplacer
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité
- Eviter de téléphoner afin de libérer les réseaux téléphoniques, pensez aux services de secours
- Evitez toutes flammes et étincelles

PACK SÉCURITÉ

Lampe de poche ;
Radio et piles de rechange ;
Nourriture, bouteilles d'eau ;
Papiers personnels (carte d'identité, carte vitale...);
Un peu d'argent ;
Téléphone portable ;
Vêtements de rechange ;
Couvertures ;
Trousse de secours ;
Médicaments pour les traitements quotidiens ;
Bougies, allumettes, briquets.

+ ZOOM sur les numéros d'urgence

Mairie - 05 46 30 21 24

Police municipale - 06 80 96 46 77

SAMU - 15

Pompiers - 18

Gendarmerie - 17

Enedis dépannage - 09 72 67 50 17

S.A.U.R dépannage - 05 81 91 35 03

Orange dépannage - 3900

Météo France - 08 99 71 02 17



QUE FAIRE EN CAS DE RISQUES MAJEURS ?

En cas de déclenchement d'une alerte, vous serez prévenus par :

Sirène

Véhicules de la Mairie équipés de mégaphone circulant dans les rues

Passage des élus, agents communaux et bénévoles de la réserve communale de Sainte Marie de Ré* en porte-à-porte

Site internet

>> Découvrez les points de rassemblement sur la carte au verso de ce document.

RISQUE INONDATION

De fortes pluies, souvent accompagnées d'orages, peuvent engendrer des inondations dans les caves et garages, mais provoquent aussi la saturation des réseaux d'évacuation pluviale.

AVANT L'ALERTE

- Evitez d'imperméabiliser tout votre terrain : laissez des espaces verts
- Nettoyez régulièrement vos gouttières

APRÈS L'ALERTE

- Je recense les dégâts, je fais des photos, je demande des devis et je contacte mon assureur

PENDANT L'ALERTE

- Je me mets à l'abri avec mon pack sécurité
- Je ferme les portes, fenêtres et volets (si volets électriques, en laisser un ouvert pour sortir en cas d'évacuation)
- Je coupe le disjoncteur général.
- J'écoute la radio (à piles) pour me tenir informé
- Je ne circule surtout pas dans les zones inondées

>> Découvrez les zones pouvant être inondées sur la carte au verso de ce document.

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : TEMPÊTES ET ORAGES

La tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression), donnant naissance notamment à des vents pouvant être très violents ainsi qu'à des pluies assez importantes.

AVANT L'ALERTE

- Je ne me promène pas sur le littoral
- Je range les objets et mobiliers situés dans mon jardin
- J'éloigne mon véhicule des arbres et habitations (risque de chutes de branches, tuiles, cheminées)
- Je ferme portes, volets et fenêtres (si volets électriques, en laisser un ouvert pour sortir en cas d'évacuation)
- Je débranche les appareils électriques sensibles si orage violent
- Je constitue mon pack sécurité
- Je me tiens informé (radio, sites Internet Mairie et Météo-France)
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge
- Si évacuation décidée, je me rends au point d'accueil le plus proche

PENDANT L'ALERTE

Si je suis à mon domicile

- Je coupe le disjoncteur général si orage violent
- Je ne sature pas les lignes téléphoniques
- Je me tiens informé (radio, sites internet Mairie et Météo-France)

- Si évacuation décidée, je me signale par la fenêtre avec une lampe

Si je suis dans un centre d'accueil

- J'y reste jusqu'à la fin de l'évènement
- Je ne regagne mon domicile qu'après autorisation des autorités

APRÈS L'ALERTE

- Je recense les dégâts, je fais des photos, je demande des devis et je contacte mon assureur
- Je signale à la Mairie les câbles tombés à terre (ne pas toucher les câbles tombés)

RISQUE SÉISME

L'Île de Ré se situe dans une zone à aléa sismique modéré de niveau 3.

PENDANT L'ALERTE

- A l'intérieur d'un bâtiment, je m'éloigne des fenêtres et je me mets sous un meuble solide ou près d'un mur porteur
- A l'extérieur, je m'éloigne des fils électriques, arbres et des zones côtières en raison d'éventuels raz-de-marées
- En voiture, je m'arrête loin de tout ce qui peut s'effondrer et je ne descends pas avant la fin des secousses
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge

APRÈS L'ALERTE

- Je me méfie d'une éventuelle réplique
- Je vérifie les installations électrique, téléphonique, eau et l'état du bâtiment
- J'appelle un professionnel au besoin
- Je recense les dégâts, je fais des photos, je demande des devis et je contacte mon assureur
- Si je suis bloqué sous des décombres, je signale ma présence en frappant sur des poutres, canalisations...

* Si vous êtes intéressés, contactez la mairie par mail : info@saintemariedere.fr. Nous serons heureux de pouvoir compter sur vous.

RISQUE SUBMERSION

Vagues passant par-dessus les digues et pouvant emporter les piétons, déplacer les véhicules, dévaster les habitations.

AVANT L'ALERTE

- Je ne me promène pas sur le littoral
- Je ferme portes, volets et fenêtres (si volets électriques, en laisser un ouvert pour sortir en cas d'évacuation)
- Au sous-sol et au rez-de-chaussée, je surélève les meubles et l'électroménager
- Je range les objets et mobiliers situés dans mon jardin
- Je constitue mon pack sécurité. Si possible, je me réfugie à l'étage
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge
- Si évacuation décidée, je me rends au point d'accueil le plus proche
- Obturer les entrées d'eau

PENDANT L'ALERTE

Si je suis à mon domicile

- Je coupe le disjoncteur général
- Je me réfugie avec mon pack sécurité, si possible à l'étage
- Je ne sature pas les lignes téléphoniques et je me tiens informé par la radio (à piles)
- Si évacuation décidée, je me signale par la fenêtre avec une lampe

Si je suis dans un centre d'accueil

- J'y reste jusqu'à la fin de l'évènement
- Je ne regagne mon domicile qu'après autorisation des autorités

APRÈS L'ALERTE

- Je pompe l'eau, je nettoie, je désinfecte, j'aère la maison
- Je fais vérifier mon installation électrique par un professionnel avant de rétablir le courant
- Je recense les dégâts, je fais des photos, je demande des devis et je contacte mon assureur

RISQUE FEU DE FORÊT

Les zones boisées de la commune sont soumises au risque feu de forêt.

TÉMOIN D'UN FEU DE FORÊT ?

- Je préviens au plus vite les secours (18)
- Si je suis surpris par le front de feu, je respire à travers un linge humide
- Je m'éloigne le plus loin possible, dos au vent

L'INCENDIE APPROCHE

- Je coupe mon disjoncteur général et je ferme ma bouteille de gaz
- J'arrose les abords de la maison
- Je constitue mon pack sécurité en cas d'évacuation
- J'ouvre le portail du terrain pour faciliter l'accès des Sapeurs Pompiers

L'INCENDIE À MA PORTE

- Je rentre, je ferme la porte, fenêtres et volets (si volets électriques, en laisser un ouvert pour sortir en cas d'évacuation) et je les calfeutre avec des linges mouillés.
- Je respire à travers un linge humide

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Il s'agit des produits inflammables, toxiques et corrosifs

SI JE SUIS TÉMOIN DE L'ACCIDENT D'UN VÉHICULE TRANSPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

- Je mets, si possible, un triangle de signalisation en amont du lieu pour éviter un suraccident et je fais signe aux automobilistes pour qu'ils s'arrêtent
- Je préviens les secours (18) et la Gendarmerie (17)
- Je ne fume pas
- En cas de fuite de produits, je quitte la zone d'au moins 300 m, je me réfugie dans le bâtiment le plus proche, je ferme portes et fenêtres, j'y reste jusqu'à la fin de l'évènement
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont pris en charge
- Après l'alerte, j'aère le bâtiment dans lequel je me suis abrité

RISQUE ÉBOULEMENT ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Chute de blocs, éboulement de falaise

SI JE SUIS TÉMOIN DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Je m'éloigne de la falaise
- Je signale sans attendre à la Mairie (05 46 30 21 24) ou aux pompiers (18) les chutes de blocs ou l'éboulement d'une falaise
- Je ne marche pas sur les matériaux éboulés

>> Découvrez les zones risque éboulement sur la carte au verso de ce document.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Zones de risques littoraux et risque feu de forêt sur la commune de Sainte Marie de Ré

